



Projet « Assainissement et développement économique local » (ADEL)

Activité 1.1: Mise en place du comité de pilotage du projet

TERMES DE REFERENCE

Recrutement d'un consultant chargé de l'évaluation du projet ADEL (Assainissement et Développement Economique Local)

Juillet 2025

Partenaires du Programme de Coopération décentralisée



Dans le cadre de son dispositif d'évaluations rétrospectives, l'Agence Française de Développement fait évaluer, après achèvement, les projets et programmes qu'elle finance. Cette démarche répond au souci de l'AFD de promouvoir un dialogue renforcé sur les résultats avec ses partenaires, de tirer les leçons des interventions passées et d'assurer une information objective sur la bonne utilisation des fonds publics.

Ces évaluations sont financées par l'AFD et confiées à des consultants externes par la collectivité française qui pilote cet exercice. Elles ont pour principal objectif de formuler un jugement crédible et indépendant sur les questions clefs que soulèvent le bien fondé, la mise en œuvre et les effets des projets.

Les consultants doivent prendre en compte de façon équilibrée les différents points de vue légitimes qui peuvent être exprimés et conduire l'évaluation de façon impartiale. Cette prise en compte de la pluralité des points de vue doit se traduire, chaque fois que possible, par l'association des différentes parties prenantes du projet au processus d'évaluation.

Un consultant est donc recherché par ADOS mandaté par le Département de la Drôme pour réaliser l'évaluation rétrospective du projet « Assainissement et Développement Economique Local » - ADEL.

I. DESCRIPTION DU PROJET A EVALUER (DE 1 A 3 PAGES MAXIMUM)

A. Contexte (1/2 page à 1 page maximum)

Depuis plus de 15 ans, le Département de la Drôme a engagé des partenariats de coopération décentralisée avec des collectivités locales de la région de Matam. Ces partenariats sont construits et mis en œuvre dans une approche structurante, résolument axée sur l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage locale et la mobilisation d'une diversité d'acteurs sur les deux territoires. La coopération entre le Département de la Drôme et les collectivités de la région de Matam répond à trois objectifs :

- Soutenir le processus de décentralisation en appuyant les collectivités à exercer leurs compétences ;
- Améliorer le cadre de vie de la population en aidant à la réalisation de projets prioritaires inscrits dans les plans locaux de développement des collectivités du Département de Kanel ;
- Mener des actions dans le Département de la Drôme afin de développer les relations entre la population drômoise et la population du département de Kanel dans différents domaines : culture, économie, éducation, hydraulique, etc.

L'engagement dans la durée, la présence de notre opérateur sur place (ADOS – Ardèche Drôme Ourossogui Sénégal), la mobilisation des services départementaux (réseau de techniciens dans les domaines des finances locales et des solidarités territoriales, de l'eau et l'assainissement) et plus largement des acteurs du territoire rhônalpin et des différents réseaux nationaux (notamment RESACOOP, CUF, association des Départements de France...) constituent les maillons d'expertises associés à notre intervention. Soutenue par le MEAE (DAECT), l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et ponctuellement par d'autres collectivités locales ou partenaires privés, elle engage des budgets annuels moyens d'aide publique au développement de 300 000 à plus de 400 000 euros.

Le projet « Assainissement et développement économique local » (ADEL) se présente comme une capitalisation des expériences des programmes de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène et de la santé, entre les départements de la Drôme et de Kanel et entre Valence Romans Agglo et Waoundé. En effet, depuis plusieurs années, le département de la Drôme accompagne l'appui à la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales du département de Kanel en matière d'accès à l'eau et à

l'assainissement. Plusieurs initiatives ont ainsi été développées à travers les projets PHAR, GTGIRE, SECUREM, entre autres.

En parallèle, depuis 2010, Valence Romans Agglo et la commune de Waoundé travaillent sur la définition et la mise en œuvre du schéma d'assainissement de la commune de Waoundé.

Il s'agit à présent, dans le cadre du projet ADEL, de multiplier les expériences acquises au niveau de trois autres communes du département de Kanel (Aouré, Bokiladji et Ndendory) qui ont un faible taux d'accès en assainissement. Étant en partenariat avec le district sanitaire de Kanel, l'identification des villages les plus touchés par les maladies liées au péril fécal a été faite avec les infirmiers chef de poste et le défi est d'élever le taux d'accès aux toilettes afin d'éradiquer ces maladies et de rétablir la dignité chez ces populations.

Après des années d'intervention pour l'amélioration de l'accès à l'assainissement dans le département de Kanel, un constat majeur est fait qui est celui de la non existence de lieu de gestion des boues de vidange dans le département. Les autorités sont souvent interpellées sur les dépôts sauvages des boues de vidange par des camions vidangeurs dans la nature. C'est la raison pour laquelle, l'objectif spécifique de ADEL est de développer une filière structurée autour de l'assainissement liquide dans le département de Kanel à partir d'une étude pour identifier les emplacements adéquats pour la gestion des boues et organiser les collectivités en intercommunalité afin de participer au développement économique local.

B. Projet (1/2 page à 1 page maximum)

Type de projet	COOPERATION DECENTRALISEE NORD-SUD
Collectivités françaises et sénégalaises de mise en œuvre du projet	Département de la Drôme et Valence Romans Agglo (France)/Département de Kanel, communes de Waoundé, Bokiladji, Aouré et Ndendory (Sénégal)
Chef de file et bénéficiaire du financement AFD	Département de la Drôme
Operateur	ADOS
Partenaires financiers	AFD (Agence Française de Développement) - AEMRC (Agence de l'Eau de Rhône Méditerranée Corse) -Drôme-Valence Romans Agglo- Département de Kanel- Communes de Waoundé-Bokiladji-Aouré- Ndendory
Budget	1 185 784,00 € soit 777 823 315 f cfa
Financement du projet	Voir le tableau « source de financement »
Durée	03 ans (Novembre 2022-Décembre 2025)
Partenaires de mise en œuvre	Direction Régionale de l'Environnement et des Établissements Classés DREEC, Direction Régionale de l'assainissement DRA, District Sanitaire de Kanel, les bras techniques des collectivités françaises et sénégalaises
Zone d'intervention	Communes de Waoundé, Bokiladji, Aouré et Ndendory, autres communes
Cibles	Les populations des 12 communes du département de Kanel
Objectifs	Objectif général : Contribuer à améliorer le cadre de vie des populations du département de Kanel. Ce projet doit avoir un impact à la fois environnemental, sanitaire et économique

	Objectif spécifique : Développer une filière structurée autour de l'assainissement liquide dans le département de Kanel, et participer au développement économique local.
Résultats attendus	<p>Résultat 1 –La stratégie de pilotage du projet renforcent les collectivités (Département et Commune) dans leur rôle de Maître d'ouvrage</p> <p>Résultat 2 –L'accès à l'assainissement amélioré est renforcé dans 4 communes du département</p> <p>Résultat 3 –Une stratégie de gestion des boues de vidange à l'échelle du département de Kanel est dégagée</p> <p>Résultat 4 –Les modalités de mise en œuvre de la gestion des boues en intercommunalité sont définies et compilées dans un rapport</p>

Source de financement

Budget par source de financement	Coût	%	Dont valorisation	
AFD	800 000,00 €	67,47%	00 €	0,00%
DEPARTEMENT DE LA DRÔME (France)	120 000,00 €	10,12%	30 000 €	25,00%
AGGLO VALENCE ROMANS (France)	90 000,00 €	7,59%	30 000 €	33,33%
AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE (AERMC)	103 831,00 €	8,76%	00 €	0,00%
DEPARTEMENT DE KANEL	16 500,00 €	1,39%	6 500 €	39,39%
AUTRES COLLECTIVITES SENEGALAISES Communes de Waoundé/Bokiladji/Aouré/Ndendory	33 500,00 €	2,83%	16 000 €	47,76%
POPULATIONS	21 953,00 €	1,85%	00 €	0,00%
Total	1 185 784,00 €	100,00%	82 500 €	6,96%

Dates de signature de la convention de financement :

Convention de financement FICOL N° CSN1742 01 F

Montant : 800 000€

Bénéficiaire : Département de la Drôme

Date de démarrage : 21 novembre 2022

Date de signature :

Date d'achèvement technique : 30 octobre 2027

Décision attributive de subvention AERMC N° 2022 7770

Montant : 103 831€

Bénéficiaire : Département de la Drôme

Date de démarrage : 15 décembre 2022

Date de signature : 15 décembre 2022

Date d'achèvement technique : 15 décembre 2026

Convention opérationnelle et financière cofinancement CD Drôme, AGGLO, CD Kanel, Communes de Waoundé/Bokiladji/Aouré/Ndendory

Montant : 281 953€

Date de signature : 14 février 2023

Durée : 4 ans

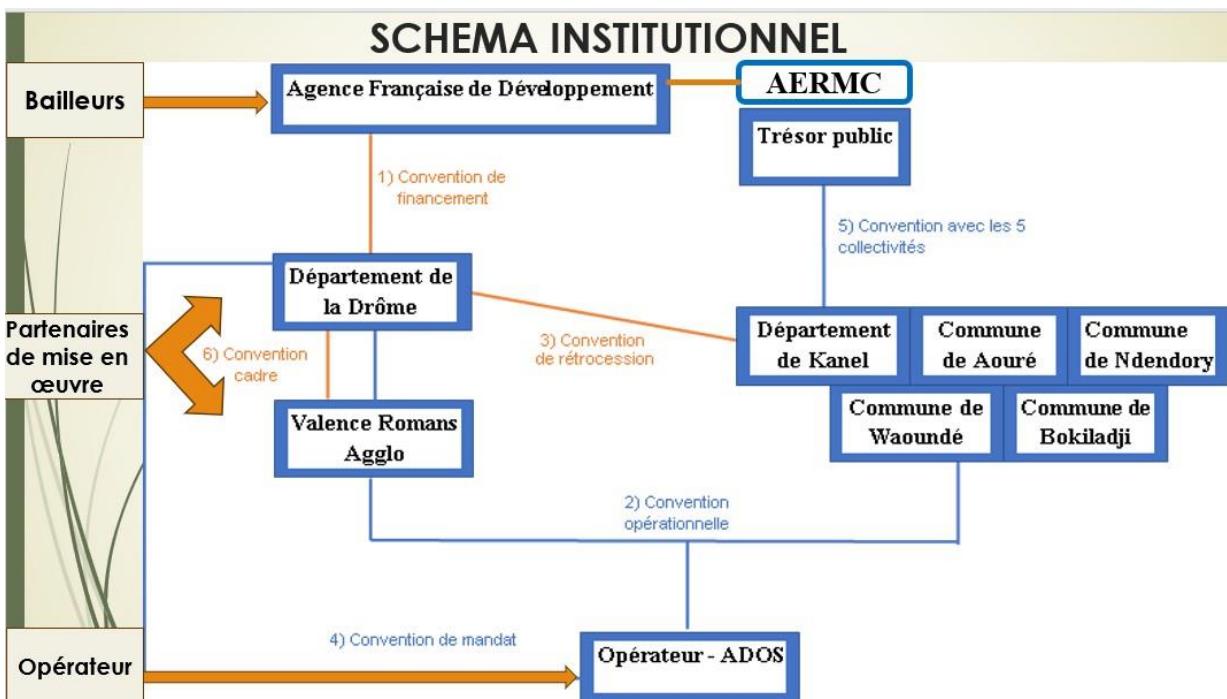
Acte de rétrocession Département de la Drôme

Bénéficiaires : CD Kanel, Communes de Waoundé/Bokiladji/Aouré/Ndendory

Montant : 196 526€

Date de signature : 14 février 2023

Date d'achèvement technique : 30 septembre 2026



Le cadre logique est en annexe et les conventions seront mises à la disposition du consultant.

II. METHODE ET APPROCHE DU TRAVAIL D'EVALUATION

A. Structurer la démarche évaluative

Au cours de cette phase préparatoire, le consultant doit :

- Rassembler et consulter toutes les informations et tous les documents relatifs au projet évalué (instruction, exécution, suivi) et à la compréhension de son contexte. Les documents à consulter seront disponibles auprès des structures suivantes : ADOS, Drôme, Valence Roman Agglo, Département de Kanel et les communes de Ndendory, Aouré, Waoundé et Bokiladji et les services techniques.
- Reconstruire la logique d'intervention du projet en étudiant le cadre logique du projet. La logique d'intervention est constituée de l'ensemble des activités mises en œuvre, des moyens mobilisés, du mode de suivi adapté (y/c indicateurs), des réalisations, des résultats et des effets attendus, ainsi que des hypothèses qui expliquent comment les activités ont conduit aux effets dans le contexte de l'intervention. La reconstruction de la logique d'intervention doit notamment permettre à l'évaluateur : (i) de clarifier les objectifs de l'intervention et de les traduire en une hiérarchie d'effets attendus, et (ii) d'aider à juger la cohérence interne de l'intervention ;
- Approfondir le cadre de l'évaluation sur la base des termes de référence, des documents collectés et de la logique d'intervention reconstruite. Il s'agira : (i) d'identifier les principales questions qui serviront à focaliser le travail d'évaluation sur un nombre restreint de points clés afin de permettre une collecte d'information plus ciblée au cours de la phase de terrain, une analyse plus fine et un rapport plus utile ; (ii) de préciser les indicateurs à utiliser pour répondre aux questions et les sources d'informations correspondantes ; (iii) d'établir les étapes du raisonnement qui permettront de répondre aux questions (critères de jugement).

A partir de ce travail méthodologique le consultant proposera un document synthétique de cadrage de l'évaluation quelques jours après le démarrage de ses travaux.

B. Conduire l'analyse évaluative

Le consultant devra conduire l'analyse évaluative en deux temps.

1) Etablir un récit détaillé et analytique du projet évalué

Dans un premier temps, le consultant établira un récit détaillé et analytique du projet. Il devra notamment en retracer l'historique afin d'en restituer le déroulement à ses différentes étapes.

Le consultant formalisera ses observations et les constats qui découlent des faits, des données, d'interprétations et d'analyses. Ce récit devra notamment comprendre :

- Une présentation du contexte et de son évolution ;
- Une description du projet (objectifs, contenu, intervenants, mode opératoire, etc.) ;
- Un résumé analytique du déroulement du projet depuis son identification jusqu'à la date de l'évaluation mettant ainsi en évidence les principaux évènements qui l'ont marqué, présentant l'affectation et le volume des financements mobilisés, rappelant les principales difficultés rencontrées (notamment sur les aspects institutionnels, organisationnels, du circuit financier, etc.) et mentionnant le cas échéant les réorientations survenues.

A cet effet, le consultant conduira des entretiens avec les personnes impliquées ou ayant été impliquées dans la conception, la gestion et la supervision du projet.

2) Evaluer la performance du projet au regard de six critères d'évaluation

A partir des constats et des informations disponibles, le consultant devra dans un second temps évaluer la performance du projet à partir des cinq critères préconisés par le CAD (Comité d'Aide au Développement) de l'OCDE : pertinence, efficacité, efficience, impact et durabilité. Un sixième critère d'évaluation portera sur l'intérêt de mener ce projet dans le cadre d'une coopération décentralisée. Cette liste de critères n'est pas limitative et peut éventuellement être enrichie.

Dans le cadre de cette analyse, le consultant s'assurera que les jugements formulés pour chacun des six critères d'évaluation permettent de recouvrir l'ensemble des étapes marquantes du cycle du projet (instruction, mise en œuvre, période post projet entre l'achèvement et la date de l'évaluation ex post) repérées dans le cadre du récit analytique ci-dessus mentionné.

➤ Pertinence

Le consultant appréciera ici d'une part le bien-fondé de l'action conduite au regard des objectifs et des enjeux déterminés au départ (pertinence du projet à son origine). Il appréciera, d'autre part, comment ce bien fondé a évolué au cours du temps (évolution de la pertinence du projet au fil du temps).

Dans ce cadre, le consultant examinera de manière systématique la correspondance du projet avec :

- Les orientations nationales du pays de réalisation du projet et des collectivités sénégalaises bénéficiaires ;
- La définition, les besoins et attentes des bénéficiaires finaux (les ménages, écoles etc.). Sur ce point spécifique et pour juger plus particulièrement de la pertinence à l'origine du projet, le consultant pourra par exemple examiner les efforts qui ont été déployés au moment de l'instruction pour définir les bénéficiaires finaux du projet et prendre en compte leur point de vue ;
- Les stratégies de coopération des collectivités françaises porteuses du projet ;

- Les priorités sectorielles et géographiques des acteurs de la coopération française (MEAE, Ambassade locale, AFD).

Cette analyse sera systématiquement complétée par une appréciation de :

- L'intérêt d'avoir mobilisé les intervenants retenus
- La cohérence interne du projet. Il s'agira ici, à partir de la logique d'intervention de reconstruire, de juger la concordance des divers moyens et instruments mobilisés pour concourir à la réalisation des objectifs ;
- La capacité à intégrer la situation et les intérêts respectifs des hommes et des femmes au moment de la conception du projet au travers d'analyses préalables ;
- La cohérence externe du projet (concordance avec les actions entreprises par les autres acteurs – à préciser selon les cas – bailleurs de fonds bilatéraux et/ou multilatéraux, administration, ONG...)

➤ **Efficacité**

Le consultant appréciera en premier lieu le taux de réalisation du projet (comparaison entre les réalisations attendues et les réalisations effectives).

Le consultant appréciera ensuite le degré d'atteinte des objectifs du projet (en particulier les objectifs spécifiques).

Le consultant procédera, pour ces deux appréciations, à une analyse des écarts constatés et tentera une analyse de la contribution du projet aux résultats obtenus.

➤ **Efficience**

L'efficience étudie la relation entre les moyens mis en œuvre et leurs coûts, d'une part, et les résultats obtenus d'autre part. Il s'agira ici d'apprécier si les ressources du projet (fonds, expertise, temps, etc.) ont été converties en résultats de façon optimale.

L'évaluation conduite par le consultant doit permettre :

- D'apprécier si les ressources nécessaires ont bien été mises en place, en temps voulu et en permettant un ratio coût/efficacité optimal ;
- D'analyser les éventuels retards et dépassements constatés.

- **Impact**

Le consultant appréciera ici les perspectives d'effets, positifs et négatifs, primaires et secondaires, qui peuvent être raisonnablement attribués en partie ou en totalité à l'action évaluée, directement ou non (effets directs et indirects), intentionnellement ou non (effets attendus ou non attendus).

L'analyse des impacts devra porter tant sur les effets immédiats observés sur le territoire partenaire de réalisation du projet que sur ceux observés sur le territoire français des collectivités porteuses du projet.

Si possible, l'analyse portera sur des indicateurs traduisant des résultats quantifiables. Le consultant traitera pour cela l'information pertinente issue des systèmes statistiques existants et du dispositif de suivi du projet. Cette analyse sera toutefois complétée par une appréciation qualitative des impacts dans certains domaines tels que les impacts institutionnels, environnementaux et sociaux par exemple. *L'analyse environnementale initiale sera mise à disposition du consultant.*

- **Durabilité**

La durabilité est définie comme la continuation des bénéfices résultant d'une action de développement après la fin de l'intervention. Elle est donc assimilée à la probabilité d'obtenir des bénéfices durables sur le long terme.

Le consultant examinera donc ici si l'atteinte des objectifs fixés et les résultats déjà obtenus ou en voie d'obtention sont de nature à se maintenir, voire à s'amplifier, dans la durée, et si oui à quelles conditions. Dans ce cadre, il veillera à apprécier la durabilité des structures/institutions initiées ou soutenues dans le cadre du projet mais aussi la durabilité des effets générés par le projet.

Les principaux aspects à analyser pourront porter sur les ouvrages construits, l'étude détaillée sur la filière liquide, les aspects institutionnels de coopération en cours et en perspective, et les questions de développement économique local. Il pourra notamment être utile de distinguer les différents niveaux de durabilité (institutionnelle, technique, financière, environnementale) sur lesquels doit porter l'analyse.

- Valeur ajoutée de la coopération décentralisée pour la conduite de ce projet

Dans cette partie, le consultant portera une appréciation sur l'apport spécifique et la valeur ajoutée de la coopération décentralisée pour la conduite de ce projet par rapport à d'autres modalités d'interventions. Il conviendra ici de porter un jugement critique qui devra faire ressortir les forces mais aussi les faiblesses de l'action du porteur de projet. Cette analyse pourra être centrée sur...

- L'intérêt des échanges de pair à pair, circulation des pratiques
- Les retombées sur le territoire français :
 - o Enrichissement des autres politiques publiques de collectivité,
 - o Montée en compétence des agents,
 - o Implication d'acteurs du territoire et création ou renforcement d'une dynamique et d'échanges sur le territoire

... ou sur toute autre question identifiée par le consultant.

C. Conclusions et recommandations

Le consultant doit dans cette partie livrer ses conclusions générales de façon à porter une appréciation d'ensemble sur l'intervention évaluée. Le consultant distinguerà les conclusions spécifiques dont la validité est limitée au projet évalué et les conclusions de portée plus générales.

Le consultant identifiera des leçons et/ou des recommandations stratégiques et/ou opérationnelles.

Ces leçons et/ou recommandations peuvent porter sur l'intervention elle-même, sur les prochains cycles de l'intervention, sur des interventions similaires dans d'autres contextes. Elles peuvent s'adresser aux collectivités françaises et sénégalaises, à l'AFD ainsi qu'à l'ensemble des acteurs impliqués (opérateurs, ingénieur en appui conseil, bénéficiaires, etc.)

III. ORGANISATION DE L'EVALUATION

A. Compétences requises pour mener l'évaluation

Les compétences requises pour réaliser cette évaluation sont celles d'une équipe d'experts couvrant les domaines suivants :

- Connaissance et expérience professionnelle en matière d'évaluation ;
- Expérience en matière de coopération au développement (et si possible de coopération décentralisée) ;
- Connaissance du mode de fonctionnement des collectivités françaises ;

- Connaissances et expertises techniques et sectorielles dans les domaines de l'assainissement, de l'intercommunalité et du développement économique local ;
- Expérience en matière d'évaluation de projets au Sénégal ;
- Capacités linguistiques adéquates en français.
- Etc.

Le bureau d'études et les experts mobilisés pour la prestation ne doivent pas avoir de liens avec la contrepartie qui soient susceptibles d'interférer dans le processus d'évaluation et de mettre en doute l'impartialité et l'objectivité de ses conclusions

B. Durée de l'évaluation

La prestation totale pour la réalisation de cette évaluation est estimée à environ 20 hommes/jours.

La prestation débutera après signature du contrat entre le consultant et ADOS. La date de démarrage est prévue pour mi-octobre.

Elle inclut notamment une réunion de lancement en octobre, une mission de terrain en novembre, et une réunion de restitution des conclusions du consultant à la fin du programme, en présence des partenaires concernés par le projet dont l'AFD Paris.

C. Documents à présenter par les consultants

Les consultants invités à soumissionner devront fournir les éléments suivants :

- Une offre technique comprenant :
 - Une présentation de votre société :
 - Bref historique et descriptif des activités de votre société
 - Organigramme de la structure
 - Nombre d'employés (en général et en particulier dans le secteur concerné par la mission)
 - Contact (nom, fonction, adresse, tel, mail) pour cette mission
 - Chiffre d'affaires et résultats des 3 derniers exercices
 - Le cas échéant, activité actuelle ou passée avec l'AFD (bref descriptif des missions, CA et contact(s) dans le groupe)
 - Une note de compréhension des termes de référence (2 pages) et de présentation de l'approche méthodologique utilisée (3 pages) ;
 - Les références et expériences similaires du consultant (10 pages maximum) ;
 - La constitution de l'équipe, la répartition des responsabilités entre ses membres et les CV proposés ;
 - Le futur contrat sera conclu intuitu personae, c'est-à-dire en considération des noms et de la qualité des personnes intervenant au titre de la présente mission. Le titulaire du marché identifiera lors de la remise de sa proposition de service une équipe dédiée à l'exécution de la mission et précisera le nom et la qualité des personnes composant ladite équipe. Si ces personnes venaient à quitter la structure du titulaire du marché, ADOS se réservera le droit de mettre fin au contrat sans indemnités pour le titulaire.
 - Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours ;
- Une offre financière comportant le budget global (HT et TTC) et les prix détaillés (honoraires, indemnités journalières, transports...).

D. Processus de sélection du consultant

Les propositions techniques seront évaluées sur la base de leur conformité aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation et du système de points suivant :

- Références du consultant : 30 points ;
- Compréhension des TDR et méthodologie proposée : 30 points ;
- Qualification, expérience et cohérence de l'équipe proposée : 40 points.

Chaque proposition conforme se verra attribuer un score technique (St). Une proposition sera rejetée à ce stade si elle ne satisfait pas à des aspects importants des termes de référence (tels que la conformité de la méthodologie par rapport aux objectifs de l'évaluation), ou n'atteint pas le score technique minimum de 65 points sur 100.

La proposition financière la moins disante (Fm) recevra un score financier (Sf) de 100 points. Les scores financiers (Sf) des autres Propositions financières seront calculés de la manière suivante :

$$Sf = 100 \times Fm/F$$

Sf étant le score financier, Fm la proposition la moins disante et F le montant de la proposition considérée.

Les propositions seront ensuite classées en fonction de leurs scores technique (St) et financier (Sf) combinés après introduction de pondérations ($T = 0,8$ étant le poids attribué à la Proposition technique et $P = 0,2$ le poids accordé à la Proposition financière), selon la formule : $S = St \times T + Sf \times P$.

E. Les livrables

A l'issue de la phase de structuration de la démarche évaluative (cf paragraphe 2.1), le consultant produira une note de cadrage de l'évaluation. Cette note (i) identifiera les principales questions qui serviront à focaliser le travail d'évaluation sur un nombre restreint de points clés afin de permettre une collecte d'information plus ciblée au cours de la phase de terrain, une analyse plus fine et un rapport plus utile ; (ii) précisera les indicateurs à utiliser pour répondre aux questions et les sources d'informations correspondantes ; (iii) établira les étapes du raisonnement qui permettront au consultant de répondre aux questions (critères de jugement).

Un rapport final provisoire sera produit à l'issue des travaux du consultant ainsi qu'un support de présentation sous format Power Point. Il sera transmis à ADOS, qui formulera ses remarques et observations au consultant dans les trois semaines suivant la réception du rapport provisoire.

Le rapport définitif, intégrant ces observations, devra être disponible dans les 15 jours suivant la réception des commentaires. Si ces observations expriment des différences d'appréciation non partagées par les consultants, celles-ci peuvent être annexées au rapport définitif et commentées par les consultants.

Le rapport sera établi selon le plan type joint en annexe des Termes de référence. Les rapports provisoire et définitif devront être remis à ADOS sous format électronique à rop.se@ados-association.org et papier en 06 exemplaires à l'adresse suivante : **BP 57, Gourel Serigne, Matam – Sénégal**, et sous format électronique à l'AFD.

Le rapport définitif restera la propriété des collectivités et de l'AFD.

NB : Si nécessaire, des temps en Visio seront organisés

F. Dépôt des candidatures

Les candidats intéressés, individuels ou bureaux d'études, sont invités à déposer leur dossier de candidature au plus tard le **17 aout 2025, à minuit**, à l'adresse électronique suivante : rop.se@ados-association.org

IV. ANNEXES DES TERMES DE REFERENCE

- Cadre logique du projet évalué
- Liste indicative de documents à consulter
- Liste indicative des structures à rencontrer
- Plan type du rapport

ANNEXE 1 – CADRE LOGIQUE DU PROJET

Eléments à extraire du dossier de financement Ficol originel

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables et quantifiés si possible	Sources et moyens de vérification
Objectif global	Contribuer à améliorer le cadre de vie des populations du département de Kanel	-Impact sur l'environnement, la situation sanitaire des populations, -la situation économique des acteurs de l'assainissement	Suivi et analyse données sanitaires
Objectif(s) spécifique(s) (et sous-objectifs spécifiques)	Développer une filière structurée autour de l'assainissement liquide dans le département de Kanel, et participer au développement économique local.	-existence de tous les maillons de la chaîne de valeur assainissement dans le département -Emergence de nouveaux acteurs de la filière dans le département -Niveau d'organisation des acteurs -Augmentation du taux d'accès à l'assainissement de x%	Enquête et comparaison de la carte de la chaîne de valeur assainissement avant et après le projet
Résultats attendus	<p>Résultat 1 – La stratégie de pilotage du projet renforcent les collectivités (Département et Commune) dans leur rôle de Maître d'ouvrage et permet de modéliser l'expérience en vue d'une démultiplication sur le territoire départemental</p> <p>Résultat 2 – l'accès à l'assainissement amélioré est renforcé dans 4 communes du département</p> <p>Résultat 3 – Une stratégie de gestion des boues de vidange à l'échelle du département de Kanel est dégagée</p>	<p>-Degré d'initiative dans le pilotage, le suivi et la mise en œuvre du projet par les acteurs clés</p> <p>-Taux d'accès à l'assainissement des ménages</p> <p>-Nombre de ménages bénéficiaire de latrines et de bacs</p> <p>Nombre de ménages sensibilisés</p> <p>Nombre d'émissions radios</p> <p>-un consultant est recruté pour animer la réflexion</p> <p>-Des réunions de réflexion sont organisées</p> <p>-des consultants sont recrutés pour faire 2 études : 1 étude détaillée sur la gestion des boues de vidange et 1 étude d'impact environnemental.</p> <p>-Création de richesse pour les acteurs de la construction et de la collecte</p> <p>-1 intercommunalité autour de l'assainissement liquide est</p>	<p>Actes et compte rendus de rencontres de partage</p> <p>-contrat de travaux des entreprises</p> <p>-contrat de prestation intellectuelle</p> <p>-actes de délibération sur l'intercom</p> <p>-chiffres d'affaires fournisseurs, maçons et vidangeurs</p> <p>-outils de suivi ADOS</p> <p>-1 étude détaillée sur la gestion des boues de vidange est disponible</p> <p>-1 étude d'impact environnemental est disponible</p> <p>-des CR de réunions sont disponibles</p>

	Résultat 4 -Modalité de mise en œuvre de l'intercommunalité sont définies et compilées dans un rapport	mise en place	-l'acte de création est disponible
Activités à développer	<p>Activité 1.1 : Mise en place du comité de pilotage du projet et atelier de lancement</p> <p>Activité 1.2 : Elaboration du manuel de gestion administrative et financière du projet</p> <p>Activité 1.3 : Mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation</p> <p>Activité 1.4 : Communication et capitalisation</p> <p>Activité 2.1 : Construction de latrines</p> <p>- Géolocalisation des investissements et SIG permettant un suivi à distance des investissements et former</p> <p>-Analyse environnementale initiale ou simplifiée</p> <p>Activité 2.2 : Mise en œuvre du programme de sensibilisation à l'hygiène et à l'assainissement à Kanel et d'ESCI dans la Drôme</p>	<p>-3 réunions du comité sont mises en place et des comptes-rendus sont disponibles</p> <p>-1 manuel de gestion administrative et financière existe.</p> <p>- Des rapports de suivi et évaluations existent</p> <p>- 1 plan de communication est réalisé</p> <p>- 480 latrines sont construites</p> <p>- 59 bacs à laver sont construits</p> <p>-X édicules public réalisé</p> <p>- Un consultant est recruté pour la mise en place du dispositif</p> <p>- le chef de projet et les référents techniques du projet à son former à son utilisation.</p> <p>-Un consultant agréé par le Ministère de l'Environnement est recruté</p> <p>-Un diagnostic communautaire est réalisé pour établir un plan d'action</p> <p>-Un atelier de partage est réalisé</p> <p>- Des actions de sensibilisation sont mises en place.</p> <p>7500 VAD</p> <p>-1260 causeries</p> <p>-30 mobilisations sociales</p> <p>-12 émissions radios</p> <p>-90 interventions dans les classes</p> <p>-70500 personnes touchées</p> <p>-3 sessions de formations réalisées</p> <p>-30 professionnelles formés</p> <p>-3 GIE créés.</p>	<p>-1 arrêté de mise en place du comité de pilotage existe</p> <p><u>Sources d'information sur le déroulement de l'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport de mission SEP - Tableau de bord bimestriel de suivi du projet - Compte rendu des rencontres du comité de pilotage <p>- 1 Rapport de suivi de chantier existent</p> <p>- Les Rapports de formation sont disponibles</p> <p>- DAO et PV de réception des équipements</p> <p>-L'outils est créée et mis à jour régulièrement</p> <p>-Un suivi à distance est possible</p> <p>-Le CR des formations</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - Un consultant est recruté - Un consultant est recruté 	est disponible
	Activité 2.3 : Formation des acteurs de la construction (Maçons et Plombiers)	<ul style="list-style-type: none"> - Les vidangeurs ont bénéficié d'une formation et ont été doté en EPI -Une intercommunalité est mise en place. 	<ul style="list-style-type: none"> -1 Analyse Environnementale Initiale est disponible
	Activité 3.1 : Etude détaillée pour la gestion des boues de vidange Activité 3.2 : Réalisation d'une étude d'impact environnemental	<ul style="list-style-type: none"> -Les ateliers d'échanges sont tenus -Les ateliers d'échanges sont tenus 	<ul style="list-style-type: none"> -1 diagnostic communautaire et un plan d'action est disponible - Les comptes rendus et listes d'émargement sont disponibles.
	Activité 3.3 : Formation et organisation des vidangeurs Manuels et dotation en EPI	<p><u>Personnel sur Kanel</u></p> <p>1 chef de projet : / 1 Chargé d'ingénierie social / 2 animateurs / 03 référents techniques du projet/1 consultant pour intercom/1 consultant pour analyse environnementale initiale/1 consultant pour mise en place dispositif de géolocalisation /personnel de soutien : comptable, chauffeur, coordination générale (temps partiel) / 1 chargée de partenariat scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Les Comptes rendus et liste d'émargement sont disponibles
	Activité 4.1 : Recrutement d'un consultant pour accompagner la mise en place de l'intercommunalité		<ul style="list-style-type: none"> - 1 étude de faisabilité est disponible
	Activité 4.2 : Ateliers d'échanges sur l'intercommunalité		<ul style="list-style-type: none"> - 1 étude d'impact environnementale existe
	Activité 4.3 Ateliers d'échanges autour de la gestion de la STBV	<p><u>Personnel en Drôme</u> : 1 responsable de pôle ECSI, 1 chargée de mission partenariat et ECSI, 1 Responsable Administrative et Financière, la Direction</p> <p><u>Etudes</u> Etude pré-opérationnelle Etude opérationnelle EIES pour la gestion des boues de vidange</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 rapport formation est disponible - 1 PV réception EPI est rédigé - l'actes de création (délibération, statuts etc..) est disponible
	Autre	<p><u>Matériel</u></p> <p>Véhicule (déjà disponible) / une moto DT (disponible à Kanel) /un équipement informatique pour le chargé de mission</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Les Comptes rendus et liste d'émargement sont disponibles

		acheté par le projet.	-Les Comptes rendus et liste d'émargement sont disponibles
--	--	-----------------------	--

ANNEXE 2 : LISTE INDICATIVE DES DOCUMENTS A CONSULTER

Les documents suivants seront mis à la disposition du consultant :

- Convention de financement Ficol et avenants entre l'AFD et le département de la Drôme,
- Décision attributive de subvention entre AERMC et le département de la Drôme
- Convention opérationnelle le département de la Drôme, l'AGGLO, ADOS et le département de Kanel et les communes de Waoundé, Ndendory, Aouré et Bokiladji
- Acte de rétrocession entre la Drôme et le département de Kanel et les communes de Waoundé, Ndendory, Aouré et Bokiladji ;
- Rapports trimestriels ;
- Comptes rendus trimestrielles des réunions du comité de suivi technique ;
- Contrats des construction et PVs de réception des travaux ;
- Rapport analyse environnementale initiale et quitus environnemental ;
- Courrier de l'AFD signifiant l'entrée en instruction ;
- Rapport étude de faisabilité sur la gestion des boues de vidange ;
- Demandes de modifications budgétaires en cours de projet, soumises à ANO de l'AFD ;
- Rapport à mi-parcours ;
- Dossier de financement et ses annexes
- La listes des acteurs et leurs coordonnées ;

Les documents de politique générale et sectorielle du pays d'intervention et de la collectivité bénéficiaire :

- Lettre de Politique Sectorielle de l'Eau et de l'Assainissement (LPSEA) 2016 - 2025 ;

Les documents de stratégie pays de l'AFD et éventuellement de stratégie sectorielle

ANNEXE 3 : LISTE INDICATIVE DES STRUCTURES A RENCONTRER

LISTES DES STRUCTURES A CONSULTER
AFD Paris et bureau Sénégal
DEPARTEMENT DE LA DRÔME (France)
AGGLO VALENCE ROMANS (France)
DEPARTEMENT DE KANEL
COMMUNE DE WAOUNDE
COMMUNE DE BOKILADJI
COMMUNE DE AOURE
COMMUNE DE NDENDORY
ADOS
POPULATIONS
AGENCE REGIONAL DE DEVELOPPEMENT
DIVISION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ETABLISSEMENTS CLASSES (DREEEC)
DIRECTION REGIONALE DE L'HYDRAULIQUE
DIRECTION REGIONALE DE L'HYGIENE
DIRECTION REGIONALE DE L'ASSAINISSEMENT

ANNEXE 4 : PLAN TYPE DU RAPPORT D'EVALUATION

Le rapport d'évaluation ne devra pas excéder **40 pages** hors annexes (dans une police de caractère 12). Les informations détaillées sur le contexte, le projet ou les aspects généraux de la méthodologie et de l'analyse doivent être répertoriées en annexe.

La page de couverture du rapport comprendra le préambule suivant :

« L'objet de l'évaluation rétrospective est de formuler une opinion motivée sur la pertinence, l'efficience, l'efficacité, l'impact et la durabilité du projet financé au regard du contexte, de la politique et des procédures d'intervention du groupe AFD. L'évaluateur a examiné les réalisations du projet en fonction des objectifs qui étaient fixés. Il a, par ailleurs, procédé à l'examen du processus d'exécution et de fonctionnement du projet dans ses différentes phases de mise en œuvre et de suivi.

Cette évaluation est financée par l'AFD. Les observations, appréciations et recommandations exprimées dans ce rapport le sont sous la seule responsabilité de leurs auteurs. »

Le rapport peut s'articuler autour du plan indicatif suivant :

1.Table des matières et liste des acronymes

2.Résumé

Le résumé ne doit pas dépasser **5 pages**. Il s'agit d'un texte concis et indépendant qui rappelle le contexte de l'intervention et son évolution, décrit le projet évalué (objectifs, contenu, montant, produit financier, intervenant, mode opératoire) et les étapes marquantes de son déroulement, présente les principales conclusions du consultant sur sa performance à l'aune des critères d'évaluation retenus dans les TDR et propose le cas échéant des leçons/recommandations. Une fiche de synthèse, limitée impérativement à une page et conforme au modèle ci-après, doit être insérée dans le résumé. Les règles de renseignement de cette fiche sont précisées juste avant le modèle.

3.Méthodologie de l'évaluation (3 à 4 pages)

Cette partie rappelle de manière résumée (envoyer les détails en annexe si nécessaire) la méthodologie adoptée, les modalités générales de déroulement de la mission d'évaluation et les difficultés éventuelles rencontrées.

Le consultant devra avoir le souci de présenter clairement les méthodes d'investigation et d'analyse utilisées, les procédures suivies pour collecter l'information, s'assurer de sa qualité et de sa validité.

4.Récit détaillé et analytique du projet (5 à 8 pages)

Cette partie doit comprendre :

- Une présentation générale du contexte et de son évolution au cours de la période de mise en œuvre ;
- Une description du projet (objectifs, contenu, montant, produit financier, intervenants, mode opératoire) ;
- Un résumé du déroulement du projet depuis son démarrage (envoyer éventuellement en annexes vers les détails sur les chiffres et les données collectées) mettant en

évidence les principaux évènements qui l'ont marqué, présentant l'affectation et le volume des financements mobilisés, rappelant les principales difficultés rencontrées et mentionnant, le cas échéant, les réorientations survenues. Dans ce cadre, le consultant veillera à distinguer la phase d'instruction du projet (de l'identification jusqu'à l'octroi du financement AFD), sa phase d'exécution (de la signature de la convention de financement jusqu'à l'achèvement du projet), et enfin les faits marquants intervenus entre la date d'achèvement du projet et la date de l'évaluation.

5. Performance du projet (entre 12 et 15 pages)

Il est fortement recommandé d'organiser l'analyse évaluative par critères à raison de 2 à 3 pages pour chaque critère retenu dans les TDR. Le consultant doit expliciter clairement le cheminement progressif des étapes entre les observations (données brutes), les constats (indicateurs élaborés, ratios) et les jugements portés.

5.1. Pertinence

5.2. Efficacité

5.3. Efficience

5.4. Impact du projet

5.5. Durabilité

5.6. Valeur ajoutée (de l'action de la collectivité française porteuse du projet)

6. Conclusions (4 pages)

L'évaluation doit aboutir à un jugement argumenté et à des conclusions sur les performances du projet financé par l'AFD. Ce chapitre doit synthétiser l'appréciation globale du consultant sur les performances du projet à l'aune de l'analyse évaluative. Les forces et faiblesses du projet doivent être clairement explicitées. Cette synthèse ne suit pas l'ordre des questions ni celui des critères d'évaluation.

Le consultant s'efforcera de formuler des conclusions en nombre limité de manière à garantir leur qualité. Il clarifiera ou supprimera tout jugement de valeur qui ne serait pas suffisamment étayé par des faits. Il s'efforcera également d'utiliser les critères d'évaluation de manière équilibrée. Les conclusions et enseignements éventuels sont listés, classés et priorisés en quelques pages. Les limites méthodologiques seront mentionnées, tout comme les opinions divergentes, s'il y en a.

7. Leçons et/ou recommandations : 2 pages

Le consultant présente dans cette partie les leçons qu'il peut tirer et propose des recommandations à l'issue de son analyse. Il s'efforcera de maintenir une distinction claire entre les conclusions qui n'entraînent pas d'action particulière et les leçons/recommandations. Ces dernières doivent toutefois découler des conclusions. Les leçons/recommandations doivent être regroupées et classées par ordre de priorité.

Annexes du rapport

Les annexes peuvent comporter :

- Les termes de référence ;
- La liste des personnes rencontrées ;
- Le calendrier de la mission ;
- Le compte rendu des entretiens de terrain ;
- La liste des documents consultés ;
- La liste des activités spécifiquement examinées et la carte des interventions ;

- Les détails éventuels de la méthode d'évaluation retenue ;
- Le cadre logique de l'intervention reconstruit ex post ;
- Tableaux sur les financements mobilisés, les résultats ou les impacts.

Annexe 6 Critères CAD

